

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [megane-rock-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3c760f0131aa8696f10b177f>

Date d'obtention : 2025-06-03 17:41:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode permet la collaboration entre les divers organisations impliquées. De plus, elle permet d'établir un portrait de la situation de sexto, à l'aide de questions ne pouvant pas nuire aux processus d'enquête judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va augmenter mon sentiment d'efficacité professionnel en ayant une vision plus précise de ce qu'est un sexto, mais aussi dans la manière d'intervenir dans ces situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière à l'intention derrière la situation. En effet, je suis plus outillé à distinguer un acte impulsif d'un acte malveillant. De ce fait, je vais être en mesure d'intervenir en conformité avec les démarches à faire selon la nature de l'acte.